



Monsieur le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
15, rue Louis Lejeune
92541 Montrouge Cedex

Fontenay-aux-Roses, le 19 juillet 2024

Objet : Déclaration d'événement significatif

Référence : CEA/P-SAC/CCSIMN/2024/386

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver en annexe, la déclaration d'un événement significatif relatif à la non réalisation de contrôles et essais périodiques (CEP) d'équipements situés dans les combles de la tranche 3 du bâtiment 18 de l'INB 165 suite à leur interdiction d'accès à titre conservatoire liée à prévention du risque amiante.

Nous vous tiendrons informés par courriel, de manière hebdomadaire, des CEP qui le cas échéant, seront impactés ainsi que des mesures compensatoires associées tant que l'accès restera interdit.

Cette déclaration fera l'objet d'une mise à jour une fois que la situation normale sera rétablie ainsi que d'un compte-rendu d'évènement significatif.

Hervé BARBELIN
Directeur du centre CEA Paris-Saclay

CEA

Centre CEA Paris-Saclay | Site de Fontenay-aux-Roses
BP 6 | 92265 Fontenay-aux-Roses Cedex

T. +33 (0)1 69 08 77 89 | F. +33 (0)1 69 08 97 19

hervé.barbelin@cea.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial | RCS Paris B 775 685 019

Direction du CEA/Paris-Saclay



Autres destinataires :

M. le Préfet des Hauts-de-Seine

M. le Sous-Préfet d'Antony

M. le Directeur Général de la Prévention des Risques

ASN/DEU

DRIEAT - Unité Départementale des Hauts-de-Seine ud92.driat-if@developpement-durable.gouv.fr

ASN/DRC courrier@asn.fr

ASN/OLS orleans.asn@asn.fr

IRSN/PSN-EXP/SSRD courrier-externe-ssrd@irsn.fr

CLI FAR cli-far@hauts-de-seine.fr

Copie CEA :

AG (secrétariat)
AGA (secrétariat)
CAB-AG (secrétariat)
CAB-AG/MOA A&D

DSSN/DIR
DSSN/SSGC
DSSN/SSN
DSSN/SPHE
PCDN
IGN
DCOM
DRHRS (secrétariat)
DJC

P-SAC/DIR
P-SAC/DDSS
P-SAC/DSPS
P-SAC/DSPS/SPRE
P-SAC/DSPS/FLS FAR
P-SAC/DSPS/SPST FAR
P-SAC/DSPS/UAI
P-SAC/DSST
P-SAC/CQSE
P-SAC/UCRP
P-SAC/CCSIMN
P-SAC/CME

DES/DDSS
DES/DGCP
DES/EC
DES/DDSD/DTPI/S3N
DES/DDSD/DIR
DES/DDSD/UADF
DES/DDSD/UADF/SEID
DES/DDSD/UADF/BQSE

CAD/DIR
MAR/DIR
GRE/DIR
DAM/DIF
DAM/VA
DAM/CESTA

CSSCT Fontenay-aux-Roses

ANNEXE : FORMULAIRE DE DECLARATION D'EVENEMENT SIGNIFICATIF POUR UNE INB

DECLARATION D'UN EVENEMENT SIGNIFICATIF IMPLIQUANT LA SURETE, LA RADIOPROTECTION OU L'ENVIRONNEMENT (INB)

Référence : CEA/P-SAC/CCSIMN/2024/386 Date : 19/07/2024 Indice : 0

Description		
Site : FONTENAY AUX ROSES	INB : 165	Atelier/laboratoire/réacteur: Bâtiment 18
État de l'installation :	<input type="checkbox"/> en construction <input type="checkbox"/> en fonctionnement <input type="checkbox"/> en arrêt	<input type="checkbox"/> en CDE <input checked="" type="checkbox"/> en MAD/DEM <input type="checkbox"/> autre :
Activité de l'installation/atelier lors de l'événement	<input checked="" type="checkbox"/> en exploitation normale <input type="checkbox"/> en intervention	<input type="checkbox"/> en maintenance <input type="checkbox"/> en essais
Date et heure de l'événement : 12/07/2024		Date et heure de détection : 12/07/2024
Libellé de l'événement : Non réalisation des contrôles et essais périodiques (CEP) d'équipements situés dans les combles de la tranche 3 du bâtiment 18 de l'INB 165 suite à leur interdiction d'accès à titre conservatoire liée à la prévention du risque amiante.		
L'événement est-il générique ? : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Si oui : site ou activité concernés : Réalisation de tous les CEP, vérifications réglementaires périodiques (VRP) inscrites dans les RGSE et maintenances dans les combles tranche 3 du bâtiment 18 de l'INB 165		
Domaines impactés et critère de déclaration correspondant : <input checked="" type="checkbox"/> sûreté critère : 3 <input type="checkbox"/> radioprotection critère : <input type="checkbox"/> environnement critère :		

Analyse préliminaire

Description de l'événement :

L'accès aux combles de la tranche 3 du bâtiment 18 a été interdit le 27 septembre 2023 en raison de la présence de fibres d'amiante à des valeurs supérieures aux limites imposées par la réglementation. Ces fibres étaient vraisemblablement issues des travaux de réfection de la toiture de la tranche 3. Après l'accord de la Direction de Centre, la restriction d'accès aux combles de la tranche 3 a été levée le 24 novembre 2023.

En conséquence, les délais de réalisation de certains Contrôles et Essais Périodiques (CEP) n'avaient pas pu être respectés, ce qui avait conduit à un écart par rapport aux chapitres 4, 10 et 11 des Règles Générales de Surveillance et d'Entretien (RGSE) et à la déclaration d'un événement significatif par courrier CEA/P-SAC/CCSIMN/2023/577 du 24 octobre 2023 et du CRES correspondant transmis par courrier CEA/P-SAC/CCSIMN/2023/680 du 23/12/2023.

Dans des circonstances similaires (chantier amiante restreignant l'accès aux combles de la tranche 3 du bâtiment 18) le 19 avril 2024, un CEP portant sur le contrôle des seuils de déclenchement des balises de surveillance des rejets gazeux de la ventilation de cette même tranche a dû être différé d'une semaine, malgré une anticipation de sa programmation liée au Retour d'Expérience (REX) du 1^{er} événement, qui s'est révélée insuffisante. Comme le délai de réalisation de ce CEP n'a pas pu être respecté, un nouvel événement significatif a été déclaré le 28 mai 2024 par courrier CEA/P-SAC/CCSIMN/2024/292.

Devant une controverse sur le caractère probant des mesures qui permettraient la libération des combles de la tranche 3 du bâtiment 18 au regard du risque amiante, la direction du centre de Paris-Saclay a décidé le 11/07/2024, par prudence et à titre conservatoire, de fermer l'accès à ces locaux, jusqu'à ce que soient définies des conditions d'intervention adaptées. Parallèlement, de nouvelles investigations ont été engagées pour confirmer le niveau de risque résiduel lié à l'amiante dans ces locaux.

En conséquence, le CEP hebdomadaire de prélèvement du filtre de l'Appareil de Prélèvement d'Aérosols (APA) n'a pu être réalisé le 11/07/2024, de même que le CEP hebdomadaire des Préleveurs d'Aérosols sur Filtres (PAF) le 15/07/2024, créant une situation d'écart vis-à-vis des échéances prescrites dans le référentiel de l'INB 165 (chapitres 4, 10 et 11 des RGSE).

Les conditions d'accès aux combles de la tranche 3 sont actuellement en cours de définition. Certaines autres activités de CEP prévues aux chapitres 4, 7 et 10 des RGSE risquent de ne pas être réalisées avant les dates prescrites. En particulier, cela concerne :

- les CEP hebdomadaires de prélèvement du filtre de l'Appareils de Prélèvement d'Aérosols (APA),
- les CEP hebdomadaires des Préleveurs d'Aérosols sur Filtres (PAF),
- les CEP mensuels de contrôle de non contamination surfacique des combles de la tranche 3,
- les CEP semestriels relatifs aux groupes électrogènes pour l'ensemble de la tranche 3,
- les CEP annuels relatifs à l'efficacité des dernier niveau de filtration de la tranche 3,
- les CEP mensuels des moniteurs de contrôle des rejets gazeux de la tranche 3,
- les CEP mensuels des robinets d'incendie armés (RIA) des combles de la tranche 3,
- les CEP annuels relatifs aux portes coupe-feu des combles de la tranche 3,
- les vérifications réglementaires annuels des installations de distribution électrique des combles de la TR3.

Des mesures compensatoires sont prises afin de pallier l'absence de réalisation de certains CEP ou vérifications réglementaires. Ces mesures concernent notamment l'interdiction de réaliser des travaux à risque radiologique, incendie et chimique dans la tranche 3 de l'INB 165 (toutes les autres activités étant soumis à l'autorisation du Chef d'INB), ceci afin de ne pas engendrer de risque de rejets gazeux et de risque incendie.

Il est à noter que les derniers CEP annuels de la détection automatique incendie (DAI) ont pu être réalisés, et ne devraient donc pas être concernés durant la période d'interdiction d'accès aux combles.

Détection de l'événement :	<input type="checkbox"/> action automatique – alarmes <input type="checkbox"/> inspection externe (ASN...) <input checked="" type="checkbox"/> conduite - constat opérateur <input type="checkbox"/> fortuite - observation individuelle hors procédure <input type="checkbox"/> maintenance	<input type="checkbox"/> essais, contrôles <input type="checkbox"/> retour d'expérience <input type="checkbox"/> surveillance, inspection interne <input type="checkbox"/> réexamen, réévaluation de sûreté <input checked="" type="checkbox"/> autre : Inaccessibilité des locaux en raison du risque amiante
Origines présumées de l'événement :	<input checked="" type="checkbox"/> causes techniques <input type="checkbox"/> causes humaines <input checked="" type="checkbox"/> causes organisationnelles	<input type="checkbox"/> agressions externes <input type="checkbox"/> autre :

Fonctions de sûreté impactées :	<input type="checkbox"/> criticité/réactivité <input checked="" type="checkbox"/> confinement <input type="checkbox"/> refroidissement	<input checked="" type="checkbox"/> fonctions supports <input type="checkbox"/> perte ou découverte de source radioactive <input type="checkbox"/> autre :
Conséquences sur les personnes : <input checked="" type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> évacuation sanitaire <input type="checkbox"/> blessure <input type="checkbox"/> contamination radiologique <input type="checkbox"/> contamination chimique <input type="checkbox"/> contamination microbiologique.		
Conséquences réelles : Aucune. La surveillance des rejets demeure assurée par les balises de contrôles des rejets atmosphériques.		
Conséquences potentielles (sur la base de scénario réaliste) : Aucune. A l'annonce de la fermeture des combles de la tranche 3, les activités à risques ont été interdites. De plus, les réseaux de ventilation sont équipés de filtres Très Haute Efficacité (THE) qui filtrent les rejets gazeux (particules de type aérosols).		
Mesures correctives immédiates : Interdiction des travaux présentant un risque particulier (travaux à caractère radiologique, travaux par point chaud, travaux à risque chimique ...) en tranche 3. Les autres types de travaux sont soumis à autorisation du Chef d'INB. Des consignes particulières ont été émises pour les équipes CEA et Entreprise Extérieure pour la gestion des alarmes et situations en lien direct et indirect avec les combles de la tranche 3.		
Actions entreprises pour éviter le renouvellement de l'événement : A définir après analyse des défaillances et des éventuelles actions inappropriées à l'origine de l'évènement.		
État final de l'installation et du matériel concerné : Les CEP de l'APA et du PAF situés dans les combles de la tranche 3 n'ont pas été réalisés à ce jour. Ils seront effectués dès que les conditions d'accès dans ces locaux seront définies.		
Proposition de classement de l'événement		
<input checked="" type="checkbox"/> Au titre de la sûreté	<input type="checkbox"/> Au titre de la radioprotection	
Classement de base proposé : 0	Classement de base proposé :	
Éléments de classement : /	Éléments de classement : /	
Facteur supplémentaire éventuel : /	Facteur supplémentaire éventuel: /	
Classement INES proposé : 0	Classement INES proposé :	
Communication externe		
Une communication externe est-elle envisagée sur cet événement ? <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		
Si oui : par qui ?	À qui ?	Quand ?
Responsable à contacter pour plus d'information		
Nom : CORLAY	Prénom : Laurence	Fonction : Cheffe de la CCSIMN
Téléphone : 06 71 22 39 96		Mel : laurence.corlay@cea.fr
Validation par le directeur d'établissement ou son représentant		
Nom BARBELIN	Prénom : Hervé	Fonction : Directeur du centre CEA/Paris-Saclay
Signature :		